

## Inscription en Seconde (rentrée 2025)

du vendredi 27 juin (18h) au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Les familles auront le résultat d'affectation en SECONDE le **vendredi 27 juin 2025 à partir de 17h30**. Le lycée leur indiquera par mail les modalités d'inscription, qui seront les suivantes :

- **Soit «en ligne» via le compte EduConnect d'un représentant légal de l'élève** (rubrique «Mes services») **à partir du vendredi 27 juin 2025 (18h) et jusqu'au mardi 1er juillet (minuit)**. Si le représentant légal n'a pas déjà un compte, il peut se le créer sur <https://educonnect.education.gouv.fr/>, en indiquant son numéro de portable.
- **Soit, pour les familles n'accédant pas à l'inscription en ligne** (problème informatique, ...) : **un dossier papier sera à retirer par la famille** à l'accueil du lycée du vendredi 27 juin à partir de 17h30 jusqu'au lundi 30 juin. (Horaires de l'accueil : 7h30-18h30)  
Ce dossier sera à déposer lors des **journées d'accueil pour l'inscription : lundi 30 juin et mardi 1er juillet 2025 de 8h à 19h** ou à envoyer par courrier suivi ou recommandé pour le mardi 1er juillet 2025 dernier

### Internat

**Les demandes d'internat** sont à faire lors de l'inscription. Le temps de trajet domicile-lycée (premier critère) et la situation familiale (avec justificatifs) sont prises en compte pour l'attribution des places en internat. Le tarif de l'internat est fixé par la région Bretagne, fonction du quotient familial (pour plus d'informations sur les tarifs, vous pouvez consulter le site <https://www.bretagne.bzh/services/fiches/lycees-tarifcation-restauration-hebergement/>)

Pour plus d'information sur la vie à l'internat ou l'attribution des places, vous pouvez contacter la vie scolaire :  
Tel : **02 98 43 82 13** ou [viescokerich@gmail.com](mailto:viescokerich@gmail.com). La réponse est donnée par les CPE pour mi-juillet.

### Demandes d'options :

Pour les options suivantes, le nombre de place est limité et un examen est effectué par l'équipe pédagogique :

- ❖ **Section européenne en anglais** : les élèves doivent fournir dans le dossier d'inscription une lettre de motivation rédigée en anglais précisant la section demandée (SVT ou Histoire-géographie)
- ❖ **Options facultatives Arts plastiques ou Danse** : les élèves doivent fournir une lettre de motivation dans leur dossier d'inscription.

Pour ces enseignements, la réponse sera donnée aux familles par mail mi-juillet ou fin août.

Pour plus d'information pédagogique, notre site : <https://lycee-la-perouse-kerichen-brest.ac-rennes.fr/>

### PIÈCES demandées

#### A déposer en ligne\* au plus tard mardi 1<sup>er</sup> juillet

- Bulletins scolaires de 3ème
- En cas de séparation, copie du document juridique sur les modalités de garde de l'élève.
- Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile pour l'année 2025-2026 (ou à fournir à la rentrée au professeur principal).
- Lettre de motivation pour la demande de section euro, d'option arts plastiques ou danse
- Demande d'internat

\* dépôt en version papier si pas d'inscription en ligne

#### Non dématérialisable :

À expédier ou à déposer sous enveloppe pour le vendredi 4 juillet 2025

- Demi-pensionnaires uniquement** : un chèque de 69 euros à l'ordre du «lycée La Pérouse Kerichen».
- Fiche à destination de l'infirmerie.
- copie du PAI, PAP ou Gevasco si aménagements établis pour l'élève dans l'établissement précédent.
- Adhésion facultative à la Maison des Lycéens : chèque de 10 euros à l'ordre de la MDL

**En cas de refus de dérogation pour une affectation en Seconde, la famille doit formuler un recours auprès de la DIVEREL au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> juillet via le site Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renree-2025-recours-29>**

**A l'issue de la commission du jeudi 3 juillet, le lycée contactera les familles des élèves ayant reçu un accord.**